Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Augmentation de la capacité d'accueil des gymnases de Morges et de Nyon

Le Conseil d'Etat a adopté un EMPD destiné à financer l'augmentation de la capacité des Gymnases de Nyon et Morges pour faire face à la croissance prévue des effectifs de gymnasiens pour la rentrée 2007-2008. Le projet prévoit notamment la mise en place de pavillons préfabriqués, diverses adaptations des bâtiments, ainsi que l'augmentation des classes itinérantes. Afin de pouvoir conduire les travaux dans les délais, le projet sera soumis au Grand Conseil en janvier 2007.

Les données actualisées au printemps 2006 du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) quant aux prévisions du nombre de gymnasiens pour chacun des bassins de recrutement indiquent de fortes augmentations pour les gymnases de l'Ouest du Canton. Pour faire face à cette croissance, le Conseil d'Etat a adopté un EMPD prévoyant la mise en place de 8 pavillons préfabriqués au Gymnase de Nyon, ainsi que l'adaptation des bâtiments de ce dernier, de même que la pose de 16 pavillons au Gymnase de Morges. En outre, le nombre de classes itinérantes sera augmenté au sein de ces deux structures.

Actuellement, la capacité des deux gymnases est de 94 classes, alors que les prévisions d'enclassement font apparaître le besoin de 117 classes en 2009-2010 pour la région. Le projet adopté par le Conseil d'Etat permet d'augmenter la capacité de ces deux gymnases de 23 classes, de même que la création de 8 salles spéciales nécessaires pour l'organisation de l'enseignement des sciences expériemtales, des arts visuels et de la musique.

Gymnase de Nyon :

Installation de 8 pavillons préfabriqués, adaptation du bâtiment pour accueillir des " salles spéciales ", et 5 classes itinérantes supplémentaires pour la rentrée 2007-2008, soit un accroissement de capacité de 10 classes et de 3 " salles spéciales ".

Gymnase de Morges :

Installation de 10 pavillons " salles de classe ", de 6 " salles spéciales ", et 3 classes itinérantes supplémentaires pour la rentrée 2008-2009, soit un accroissement de

capacité de 13 classes.

Ces mesures devraient permettre d'assurer l'enclassement au sein des gymnases de l'Ouest du Canton jusqu'à la rentrée 2011-2012 avec, si nécessaire, un transfert de classes de Nyon à Morges à la rentrée 2009-2010.

A l'horizon 2012, l'agrandissement du Gymnase de Nyon (EMPD prévu pour 2009) et la rénovation des bâtiments de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin (EMPD prévu en 2008) devraient permettre de régulariser la situation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 décembre 2006

DFJ, Séverin Bez, directeur général adjoint de l'enseignement postobligatoire en charge des gymnases, 021 316 34 29